

treindre encore le nombre des débits de liqueurs. Le système des dispensaires a marqué un progrès sensible sur celui des buvettes ; mais plusieurs voudraient qu'on fit un pas de plus. La preuve en est fournie par le résultat du referendum qui a été pris, le 13 décembre, dans quatre divisions de la province.

« Les districts de Watrous et de Biggar étaient pourvus chacun d'un dispensaire. Aux élections municipales de lundi, il y eut plébiscite dans ces deux districts pour savoir si le dispensaire serait maintenu ou non. Les électeurs se sont prononcés trois contre un pour demander la suppression du dispensaire.

Dans les districts de Wadena et de Vonda il s'agissait de savoir si un dispensaire serait établi. Les résultats définitifs de tout le scrutin ne nous sont pas encore parvenus, mais les premiers rapports indiquent qu'une bonne majorité se prononcera contre l'établissement du magasin de liqueurs. »

* * *

On annonçait d'Ottawa, il y a une quinzaine de jours, qu'une mesure demandant la prohibition dans tout le pays pour la durée de la guerre, pourrait bien être présentée à la prochaine session du parlement.

« Bien que les provinces, ajoutait cette dépêche, aient le contrôle de leurs licences, la fabrication et l'importation des liqueurs sont sous la juridiction fédérale. Donc, le mouvement à l'effet de faire prohiber ce trafic par une loi fédérale, au moins pendant la guerre, promet d'exercer beaucoup d'influence, et aura grande chance de réussir si l'on engage la lutte sérieusement. »

Une mesure comme celle-là s'impose depuis des mois : chacun en convient.

Il est scandaleux de sacrifier aux intérêts des marchands de liqueurs qui, seuls, retirent quelque bénéfice du commerce d'alcool, les intérêts autrement précieux de la nation tout entière que ce commerce appauvrit et ruine de toute façon, à un moment où nous avons besoin de garder toutes nos richesses et toutes nos forces.

Nos législateurs qui conseillent l'économie sur tous les tons, depuis le début de la guerre, seraient donc bien avisés de fermer au gaspillage criminel cette porte par où s'en vont des trésors considérables.

* * *

Dans la province de Québec, une victoire « n'attend pas l'autre » pour les tenants de la prohibition.